

**SÉANCE DU 30 MAI 2022**

**22-05-075**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mai 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Antoine LE NY pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige Nomdedeu, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

**Absent excusé :**

Christophe GIGOT

---

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

---

**EDUCATION**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE ET LA CRÉATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS PMR À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES STEEG.**

---

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Considérant qu'au-delà des grosses opérations programmées chaque année dans le cadre de fiches spécifiques « Programme Pluriannuel d'Investissement », la Ville de Libourne met en œuvre annuellement un programme d'entretien, de rénovation et d'équipement des bâtiments scolaires,

Considérant que, dans le cadre du budget 2022, une enveloppe mettre en œuvre ce programme au vu de l'inventaire des besoins des priorités établie,

Envoyé en préfecture le 03/06/2022  
Reçu en préfecture le 03/06/2022  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20220530-DELIB\_22\_05\_075-DE

Dans cette logique, la Ville va réaliser durant l'été des travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente de l'école élémentaire Jules Steeg (ex-école élémentaire de Carré), avec la création d'une rampe d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Ils s'inscrivent dans la continuité des travaux de remplacement des menuiseries déjà effectués depuis 2015 sur cette école (salles de classe, réfectoire, salle des maîtres, bibliothèque, bureau de direction, couloir...).

Descriptif sommaire des travaux :

- Travaux de dépose des menuiseries existantes ;
- Fourniture et pose de nouvelles menuiseries accessibilité PMR ;
- Pose d'une porte tiercée et ensemble coulissant ;
- Création d'une rampe d'accès PMR en relation avec l'existant.

Plan de financement prévisionnel de ce projet :

	Montant en € HT	Pourcentage
Participation du Conseil Départemental	15 000	60 %
Autofinancement	10 000	40 %
Coût de l'opération	25 000	100 %

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et son plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'enseignement du premier degré

De même, ces travaux importants devant être réalisés pendant la période estivale pour une livraison à la rentrée 2022/2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à commencer les travaux nonobstant le traitement de la demande de subvention par cette instance

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

03.06.2022

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220530-DELIB\_22\_05\_075-DE